

• VIE EN LIGNE

Quatre hommes étaient jugés, mardi, pour des messages de haine envoyés à Carla G., alias « Ultia », l'une des streameuses les plus suivies de France. Depuis 2021 et une prise de parole contre la misogynie en ligne, elle subit un cyber-harcèlement continu.

Par Vincent Manilève

Publié aujourd'hui à 09h57, modifié à 10h24 · Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés

Dans la longue file d'attente qui s'étire devant le tribunal de Paris, mardi 21 janvier à 13 heures, une jeune femme se tient seule. Ultia, streameuse suivie en ligne par plus de 280 000 personnes sur la plateforme Twitch, a rendez-vous à la 10^e chambre correctionnelle pour un procès qu'elle attend depuis 2021.

Cette année-là, alors qu'elle dénonce les propos sexistes et misogynes du streameur Inoxtag au cours de l'événement caritatif Z Event, un cyber-harcèlement de masse la submerge. Au tribunal, ce sont quatre hommes qui seront finalement jugés. Avec, pour Ultia, une question centrale : comment expliquer et faire comprendre l'impact bien réel des messages de haine reçus en permanence dans des environnements virtuels ?

Des dizaines de milliers de messages d'insultes

La salle d'audience est pleine. Les streameurs Ponce et Rivenzi sont là pour soutenir Ultia. Nathalie Tomasini, qui a défendu par le passé Jacqueline Sauvage [*condamnée en 2015 à dix ans de réclusion pour le meurtre de son mari violent, puis graciée l'année suivante*], assure sa défense. En face, seuls deux prévenus sont présents. Le troisième s'est trompé d'adresse et a du retard. Le dernier ne viendra pas.

Lire notre portrait | [Ultia, streameuse à part et entière : « Les responsables des communautés qui me harcèlent s'en foutent »](#)

Après une rapide introduction, le juge propose à Ultia de prendre la parole. La streameuse, entourée de ses avocates pour ne pas voir les prévenus, mentionne les dizaines de milliers de messages d'insultes qu'elle a reçus depuis 2021. « *C'était par vagues énormes, même quand je ne disais rien* », raconte-t-elle, avant d'ajouter : « *Je suis fatiguée, j'ai déjà parlé à trois policiers, à un gendarme, à trois psychiatres, et puis il y a eu les rendez-vous avec mon avocate. Je n'en peux plus, je veux que ça s'arrête.* »

Une expertise psychiatrique a conclu à un stress post-traumatique et une incapacité totale de travail de huit jours lui a été délivrée. Très angoissée, Ultia évoque sa crainte de croiser des harceleurs en marchant dans la rue. Ou l'impact de cette affaire sur sa carrière, notamment avec sa longue mise à l'écart de l'émission « Popcorn », talk-show populaire sur Twitch. « *C'est la double peine : je suis cyber-harcélée quotidiennement et rejetée par mon milieu professionnel.* »

Puis c'est au tour des prévenus de s'exprimer. Le premier, Nazim H., âgé de 39 ans, s'avance à la barre avec une béquille. Seul prévenu à être accompagné par ses parents et par une avocate, M^e Audrey Bou Chalhoub, il a déjà été condamné en 2018 pour une affaire de harcèlement sexuel. L'homme admet avoir écrit plusieurs e-mails à Ultia, qu'il suivait et considérait au départ « *comme une amie* ». Une « *amie* » à qui il a notamment répété : « *Tu montres ta vraie nature de cochonne* » ou « *T'aimes les chibres, c'est clair* ».

« Sale pute, va te faire violer »

« *Je ne l'ai pas menacée* », répète-t-il, poussant le juge à lui rappeler qu'il n'est pas poursuivi pour des intimidations, mais pour harcèlement en ligne. Son avocate souligne que son client est très isolé, qu'Internet est son refuge et qu'il souffre de plusieurs troubles psychologiques et psychiatriques. Sa demande d'expertise psychiatrique a néanmoins été refusée.

Newsletter

« Pixels »

Réseaux sociaux, cyberattaques, jeux vidéo, mangas et culture geek

S'inscrire

Le deuxième prévenu, Nathan F., 21 ans, qui passe dix heures par jour devant son ordinateur, parle à voix basse. Il a bien envoyé à Ultia deux messages privés sur Twitter, en 2021. « *Sale pute, va te faire violer* », lui écrit-il d'abord. Puis, moins d'une heure plus tard : « *Fais gaffe quand tu rentres toute seule la nuit.* »

Affirmant « *ne pas avoir pensé* » son message, il reconnaît avoir trop normalisé les insultes sur les réseaux, et rejette en partie la faute sur un autre streameur, PFut, qui partageait en direct sa colère contre Ultia. « *J'ai été influencé* », assure-t-il. Le troisième prévenu, Edis M., cite aussi PFut à la barre. C'est sur son tchat que le jeune homme de 24 ans a publié ce message : « *T'es gentil, moi je les aurais finis à la kalash ces fdp [fils de p...]* ». Selon la partie civile et les enquêteurs, PFut évoquait, à ce moment-là, Ultia et Ponce. S'il affirme ne pas se souvenir du contexte dans lequel s'inscrit ce message, Edis M. insiste sur sa « *honte* ».

Lire les témoignages | [Paroles de streameuses harcelées sur Twitch : « J'aimerais tellement en avoir rien à faire. Comme mes copains vidéastes, ne pas y penser et me marrer »](#)

« *J'espère que tu te fais violer en sortant de chez toi, que quelqu'un t'étrangle et te fracasse la gueule, a pour sa part écrit le dernier prévenu, Ismaël M., en octobre 2024, sur le tchat d'Ultia. Tu mérites de crever et te faire arracher les yeux du visage, petite pute.* » Absent au procès, il n'a jamais contesté les accusations de harcèlement et de menace de mort.

Sept à douze mois de prison requis avec sursis

Un magistrat se tourne alors vers Ultia et lui demande si les autres femmes streameuses subissent le même déferlement de haine. « *Le harcèlement prend beaucoup de formes différentes pour les streameuses, répond la jeune femme. Mais je pense pouvoir dire que je suis la streameuse la plus harcelée de Twitch.* » Elle estime avoir bloqué manuellement 5 000 comptes sur le réseau social X.

Au cours de sa plaidoirie, M^e Tomasini évoque l'importance du combat contre les « *nuisibles* » d'Internet. « *Nous ne sommes que quatre présents, alors qu'il y en a plus de 7 000 qui ont fait du mal à Ultia* », déplore en réponse Nathan F. L'avocate de Nazim H., elle, regrette l'absence d'une expertise psychiatrique et réclame une peine d'apaisement.

La procureur de la République requiert finalement des peines allant de sept à douze mois d'emprisonnement avec sursis, ainsi qu'un stage de sensibilisation pour les différents prévenus. Auquel s'ajoute, pour tous, une interdiction d'entrer en contact avec Ultia pendant cinq ans. « *Personne ne semble comprendre ce qu'est le cyber-harcèlement, commente cette dernière, une fois revenue dans les couloirs du tribunal. Ni chez les prévenus ni chez les streameurs.* » Les délibérés doivent être rendus le 12 février.

Lire aussi | [« Sales FDP, on va vous retrouver » : des stages de citoyenneté pour les personnes qui ont écrit des de messages haineux sur Internet](#)

Vincent Manilève

***Le Monde* Guides d'achat**

Découvrir

Mixeurs plongeants

Les meilleurs mixeurs plongeants

Fours micro-ondes grill

Les meilleurs fours micro-ondes grill

Pianos numériques pour débutants

Les meilleurs pianos numériques pour débiter

Voir plus